

Tableau synthèse du programme « Partenaires pour la nature »*

Volet aide à la protection des milieux naturels privés à des fins d'aires protégées		Objectifs et caractéristiques	
		Développer le réseau d'aires protégées en milieu privé par le biais de projets d'acquisition et de projets de soutien à la conservation	
Projets admissibles	Clientèles admissibles	Conditions d'admissibilité	Aide financière accordée
Projets d' acquisition de propriétés ou de servitudes perpétuelles de conservation à des fins d'aires protégées	Organismes de conservation ou ayant un intérêt à la conservation	Le territoire ciblé doit présenter un intérêt écologique, géologique, géomorphologique, faunique, floristique ou paysager représentatif ou particulier de la réalité physique et biologique du Québec.	Aide financière gouvernementale couvrant un minimum de 50 % des frais admissibles.
Projets de soutien à la conservation de milieux naturels à haute valeur écologique	Particuliers ou petites entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ✦ Le site doit se distinguer par sa grande valeur écologique incluant notamment des habitats d'espèces floristiques menacées ou vulnérables et des milieux humides ciblés. ✦ Le propriétaire devra de plus s'engager à constituer une réserve naturelle perpétuelle ou un habitat floristique sur sa propriété. 	
Volet aide à la reconnaissance d'une réserve naturelle en milieu privé		Objectifs et caractéristiques	
		Favoriser le développement du réseau de réserves naturelles reconnues en milieu privé	
Projets admissibles	Clientèles admissibles	Conditions d'admissibilité	Aide financière accordée
Projets de reconnaissance de réserve naturelle en milieu privé	Particuliers, organismes ou entreprises possédant des milieux naturels d'intérêt	Entreprendre une démarche de reconnaissance de réserve naturelle en milieu privé qui soit jugée recevable par le MDDEP notamment en regard des usages permis.	5 000 \$ pour une réserve naturelle perpétuelle 3 000 \$ pour une réserve naturelle de 100 ans et plus 1 000 \$ pour une réserve naturelle de 25 à 99 ans
Volet aide à la conservation volontaire		Objectifs et caractéristiques	
		Soutenir les organismes de conservation ou ayant un intérêt à la conservation dans leurs projets d'acquisition de connaissances ou de sensibilisation	
Projets admissibles	Clientèles admissibles	Conditions d'admissibilité	Aide financière accordée
Projets d' acquisition de connaissance impliquant le développement d'outils de planification à la conservation Projets de sensibilisation à l'importance de préserver les milieux naturels	Organismes de conservation ou ayant un intérêt à la conservation	<ul style="list-style-type: none"> ✦ Les projets devront être susceptibles de contribuer au développement du réseau d'aires protégées en milieu privé. ✦ Les projets devront s'intégrer dans une démarche globale et concertée pour une région ou un territoire donné. 	Aide financière gouvernementale couvrant 50 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 30 000 \$ pour un projet d'un an et de 50 000 \$ pour un projet de deux ans.

*Détails du programme Partenaires pour la nature sur le site Internet : www.mddep.gouv.qc.ca